

170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

Point 7.13-B de l'ordre du jour provisoire

CE170/INF/13

21 avril 2022

Original : espagnol

B. ORGANISATIONS OUS-RÉGIONALES

Introduction

1. La coopération technique au niveau infrarégional est appuyée par la résolution CD45. R6 sur la *Politique du Budget programme régional*, adoptée par le 45^e Conseil directeur en 2004. Avec l'adoption de cette résolution, la coopération technique infrarégionale a été inscrite dans la politique budgétaire dans le but de favoriser le renforcement de la collaboration de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) avec les processus d'intégration dans trois sous-régions : Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes.

2. L'objectif de ce document est d'informer les États Membres sur les accords et résolutions émanant des mécanismes d'intégration et liés à la santé publique dans le cadre des processus d'intégration infrarégionaux présentant un intérêt pour les Organes directeurs de l'OPS depuis le dernier rapport présenté en 2021. De même, des informations sont fournies sur les progrès des activités menées dans le cadre des accords de coopération signés entre l'OPS et les entités d'intégration au niveau infrarégional.

3. Par le biais de la signature d'accords et de protocoles d'entente spécifiques, le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) fournit actuellement une coopération technique aux processus d'intégration infrarégionale mentionnés plus avant. Ce rapport présente les nouveaux développements et progrès réalisés dans l'application de résolutions prioritaires émanant de ces organes d'intégration, leur relation avec les activités et les mesures que le BSP a appuyées.

Entités d'intégration dans les Caraïbes

Communauté des Caraïbes

4. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) est un groupe de vingt pays : quinze États Membres et cinq membres associés. Elle a vu le jour en juillet 1973 avec la signature du Traité de Chaguaramas, qui définit une structure formée d'organes, d'organismes et d'institutions. La relation de l'OPS avec la CARICOM est définie par un mémorandum d'accord, signé en 1983. Le Programme de coordination infrarégionale des Caraïbes est l'interlocuteur principal de l'OPS avec la CARICOM. Au moyen de sa coopération technique, l'OPS appuie le développement et l'exécution de la coopération pour la santé

dans les Caraïbes, la stratégie de coopération fonctionnelle pour la santé adoptée par les ministres de la Santé de la CARICOM.

Conférence des chefs de gouvernement

5. Entre mars 2021 et février 2022, la Conférence des chefs de gouvernement a tenu deux réunions ordinaires et une extraordinaire, lors desquelles les chefs de gouvernement ont demandé instamment que les mesures décrites ci-après soient adoptées.

- a) En ce qui concerne la COVID-19 :
 - i. Que l'accès aux vaccins soit garanti pour l'ensemble des Caraïbes.
 - ii. Que le Secrétariat de la CARICOM continue de travailler avec l'Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA), l'OPS et les agences et institutions régionales qui rassemblent et représentent les professionnels des soins infirmiers et médicaux et d'autres agents de santé afin d'identifier des stratégies et des orientations politiques pour faire face à l'hésitation à la vaccination grâce à une approche fondée sur des données probantes.
 - iii. Que le Secrétariat de la CARICOM mobilise des ressources pour appuyer la mise en œuvre de la communication et d'autres initiatives visant à remédier à l'hésitation à la vaccination aux niveaux national et régional.
 - iv. Que les États Membres continuent de soutenir la réponse régionale multisectorielle et intersectorielle à la crise de la COVID-19 dans le domaine de la santé publique.
 - v. Que l'adoption d'une stratégie régionale pour la production de vaccins dans la Région soit explorée.
- b) En ce qui concerne la résistance aux agents antimicrobiens :
 - i. Que des plans d'action nationaux multisectoriels liés à la résistance aux antimicrobiens soient établis, conformément à l'approche « Une seule santé », y compris des systèmes intégrés de surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de la santé humaine, animale, végétale et environnementale.
- c) En ce qui concerne les changements climatiques :
 - i. Qu'à l'issue de la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), prévue pour octobre et novembre 2021, les États Membres des Caraïbes collaboreront avec les institutions internationales pour obtenir les financements nécessaires pour faire face à l'impact causé par le changement climatique, y compris par l'élaboration de plans d'adaptation.

Conseil pour le développement humain et social

6. La CARICOM convoque annuellement le Conseil pour le développement humain et social (COHSOD), qui se consacre à la promotion de la santé, de l'éducation et des conditions de vie et de travail dans la Communauté des Caraïbes. Le COHSOD a tenu sa 41^e réunion, virtuellement, en octobre 2021. Il a examiné les données les plus récentes disponibles sur la pandémie de COVID-19 et a exploré certaines mesures de santé publique visant à rendre la sous-région plus sûre pour les voyages internationaux et à assurer à la fois l'accès aux vaccins ainsi que leur acceptation afin d'atteindre l'immunité collective. La réunion a également discuté des mesures de lutte contre les maladies non transmissibles, en particulier l'élaboration de normes caribéennes sur l'étiquetage frontal des emballages alimentaires. En outre, les politiques visant à renforcer les ressources humaines pour la santé (en s'attaquant, entre autres, à l'hésitation des agents de santé à la vaccination), les mesures visant à renforcer les systèmes de santé résilients au changement climatique dans les Caraïbes et les options visant à renforcer les capacités des États Membres en matière de prévention et de traitement des infarctus du myocarde ont été examinées.

Entités d'intégration en Amérique centrale

Système d'intégration centraméricain

7. Le Système d'intégration centraméricain (SICA) est le cadre institutionnel de l'intégration de la région de l'Amérique centrale. Il a été établi le 13 décembre 1991 par le biais du Protocole de la Charte de l'Organisation des États centraméricains (ODECA), ou Protocole de Tegucigalpa, signés par les États du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama. Par la suite, le Belize (2000) et la République dominicaine (2013) se sont joints à l'ODECA comme membres à part entière.

8. Le SICA opère par l'entremise de différents organes et secrétariats, et le BSP participe à diverses activités avec certains des secrétariats liés à la santé, à l'environnement, aux affaires sociales, aux municipalités et aux communautés, à l'éducation et à la population d'ascendance africaine ainsi qu'aux peuples autochtones. La majorité des activités sont réalisées conjointement avec le Secrétariat exécutif du Conseil des ministres de la Santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine (SE-COMISCA) et la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD, selon son sigle espagnol).

9. Le 12 mars 2020, une déclaration des chefs d'État et de gouvernement du Belize, du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine face à la pandémie de COVID-19 a été publiée. Sous le titre « L'Amérique centrale unie contre le coronavirus », les États Membres du SICA ont été invités à adopter les mesures nécessaires pour lutter contre la pandémie et à travailler dans le cadre de l'OPS et de l'Organisation mondiale de la Santé pour faire progresser les mesures qui permettraient de contenir, de réduire et de contrôler la COVID-19.

Conseil des Ministres de la Santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine

10. Le Conseil des Ministres de la Santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine (COMISCA) fait partie du SICA et son objectif est d'identifier et de hiérarchiser les problèmes de santé dans la sous-région. La réunion du COMISCA est régulièrement convoquée tous les six mois et constitue le principal forum infrarégional pour l'analyse, la délibération et la présentation de propositions des ministres de la Santé. Son plan stratégique actuel, qui porte sur la période 2018-2021, est en cours de mise à jour ; le nouveau plan devrait être disponible au cours du premier semestre de 2022. En outre, son cadre de travail est guidé par la Politique régionale de santé du SICA 2015-2022 et le Plan de santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine 2021-2025.

11. Le 1^{er} octobre 2019, la stratégie de coopération et de santé entre les parties a été formalisée avec un horizon de travail jusqu'en 2025. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de l'accord sur les relations de coopération entre le BSP et le Secrétariat général du SICA signé en 1995, et de l'accord de coopération avec le COMISCA formalisé en décembre 2017. En 2019, le BSP a choisi de modifier les modalités de coopération et de réduire la structure infrarégionale, tout en maintenant le programme de coopération pour cette sous-région.

Réunions ordinaires virtuelles du Conseil des ministres de la santé

12. Les 17 et 18 juin 2021, le COMISCA a tenu la 54^e Réunion ordinaire du COMISCA en format virtuel, sous la présidence *pro tempore* du Honduras. Lors de cette réunion, le nouveau plan de santé pour l'Amérique centrale et la République dominicaine 2021-2025 a été approuvé. En ce qui concerne ce plan, il est souligné que SE-COMISCA a inclus les questions de la capacité de réponse régionale au changement climatique et des initiatives visant à promouvoir le bien-être de la population et de l'environnement avec le principe d'équité pour l'égalité des sexes. Lors de cette réunion, le nouveau Secrétariat exécutif a été élu pour la période allant de juillet 2021 à juin 2025. Le Costa Rica a assumé la présidence *pro tempore* du COMISCA pour le premier semestre de 2021.

- a) Résolution COMISCA 02-2021. Approbation du Plan de santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine 2021-2025, qui est présenté comme l'instrument technique stratégique qui vise à opérationnaliser la politique régionale de santé du SICA 2015-2022. Ce plan intègre l'approche de l'analyse des inégalités dans la détermination sociale de la santé, l'accès universel et la couverture sanitaire universelle, ainsi que les objectifs de développement durable.
- b) Résolution COMISCA 03-2021. Approbation du rapport final de l'Étude régionale sur l'équité et la fécondité chez les adolescents en Amérique centrale et en République dominicaine, réalisée par le BSP, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les équipes techniques de pays et SE-COMISCA. Il a été demandé à SE-COMISCA, avec la collaboration de l'OPS, du FNUAP et d'autres partenaires de coopération, d'aider les pays à mettre en œuvre les recommandations découlant de cette étude.

- c) Résolution COMISCA 04-2021. La feuille de route pour la mise en œuvre dans la région SICA de la *Stratégie et du Plan d'action sur la promotion de la santé dans le contexte des objectifs de développement durable 2019-2030* (document CD57/10 [2019]) a été approuvée et SE-COMISCA a été chargé de développer la coordination avec les ministères et secrétariats de la Santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine et le groupe technique spécialisé sur la promotion de la santé pour que, avec le soutien de l'OPS, la socialisation de la feuille de route, la validation des objectifs et l'identification des sources potentielles de financement soient développées.
 - d) Résolution COMISCA 05-2021. Approbation de la proposition de redimensionnement des activités du Système de santé publique mésoaméricain, du Projet d'intégration et de développement de la Mésoamérique (Projet Mésoamérique), qui vise à éviter la duplication des actions et la concurrence par rapport aux partenaires et aux projets possibles. SE-COMISCA a été chargé d'élaborer, en collaboration avec la Direction exécutive du Projet Mésoamérique, un plan de travail à cet égard.
 - e) Résolution COMISCA 06-2021. Approbation de la Stratégie de gestion intégrale des risques de catastrophe et d'urgence du point de vue de la santé en Amérique centrale et en République dominicaine, afin de prévenir, d'atténuer et de répondre en temps opportun aux besoins de la population vulnérable des pays de la région. Il a été demandé à SE-COMISCA, avec le soutien de l'OPS, des Centres pour la contrôle et la prévention des maladies (CDC) des États-Unis d'Amérique et d'autres partenaires de coopération, d'aider les pays à mettre en œuvre les lignes stratégiques.
 - f) Résolution COMISCA 07-2021. Approbation du Plan stratégique régional VIH 2021-2026 et de la Stratégie régionale pour la durabilité de la riposte au VIH en Amérique centrale 2021-2026, afin d'atteindre la durabilité de la réponse et la réalisation des objectifs visant à mettre fin à l'épidémie d'infection par le virus de l'immunodéficience humaine d'ici 2030.
13. Les 9 et 10 décembre 2021, le COMISCA a tenu la 55^e réunion ordinaire du COMISCA en format virtuel, sous la présidence *pro tempore* du Guatemala. Cette réunion a analysé la proposition de nouvelle planification stratégique SE-COMISCA 2022-2025 et les ajustements apportés au Règlement COMISCA 01-2017, concernant l'organisation et le fonctionnement du COMISCA et de son Secrétariat exécutif.
- a) Résolution COMISCA 15-2021. En ce qui concerne l'évaluation des capacités d'application du Règlement sanitaire international en Amérique centrale, la nécessité a été exprimée de procéder à des évaluations externes conjointes et de demander un soutien technique et financier des CDC et de l'OPS pour les États Membres qui ne les avaient pas encore réalisées.

14. Le Panama a assumé la présidence *pro tempore* du COMISCA pour le premier semestre de 2022. Au deuxième semestre, cette présidence sera assumée par la République dominicaine.

Commission centraméricaine de l'environnement et du développement

15. La Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD) a été créée avec pour mission d'élaborer un régime régional de coopération et d'intégration environnementale qui contribue à améliorer la qualité de vie des populations de ses États Membres. Son objectif et ses domaines de travail sont orientés vers la gouvernance environnementale et elle est responsable de l'articulation du Cadre de stratégie environnementale régionale 2021-2025 et de la Stratégie régionale sur le changement climatique du SICA. Dans le cadre de la santé et de l'environnement, l'OPS et la CCAD ont entrepris des travaux conjoints dans la construction du plan stratégique sur la qualité de l'air, le changement climatique et la santé.

16. Les 16 et 17 février 2022, les réunions des agents de liaison de la CCAD et du Conseil des ministres de l'Environnement ont eu lieu. Le protocole d'accord entre l'OPS et la CCAD a été signé pour établir les bases de la coopération entre les deux organisations pour la réalisation d'activités conjointes qui favorisent l'innovation et contribuent au renforcement des capacités et des actions en matière de santé et d'environnement dans la sous-région du SICA. À cet égard, les domaines de coopération suivants ont été identifiés: le changement climatique, la sécurité chimique, la qualité de l'air et la qualité de l'eau.

Projet d'intégration et de développement de la Mésoamérique

17. Le Projet d'intégration et de développement de la Mésoamérique, ou Projet Mésoamérique, est un mécanisme créé par dix pays mésoaméricains (Belize, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et République dominicaine) dans le but de renforcer l'intégration régionale et de promouvoir le développement économique et social des pays participants. Le Projet Mésoamérique se réalise avec les travaux conjoints de la présidence permanente, tenue par le Mexique, et les présidences intérimaires semestrielles tournantes des autres pays. Il a été établi officiellement par les présidents et chefs d'État et de gouvernement au 10^e Sommet du mécanisme de dialogue et de concertation de Tuxtla (2008) et vise deux axes : l'axe économique et l'axe social. Ce dernier aborde les thèmes de la santé publique, de la gestion du risque, de la sécurité alimentaire et du logement, entre autres. El Salvador a assumé la présidence *pro tempore* pour le premier semestre de 2021, le Honduras pour le deuxième semestre de l'année et, pour le premier semestre de 2022, la responsabilité revient au Nicaragua.

Commission exécutive du Projet Mésoamérique

18. La Commission exécutive du Projet Mésoamérique sera formée des commissaires présidentiels et le commissaire désigné par le Premier ministre du Belize. Les fonctions principales de la Commission exécutive consistent à veiller à la réalisation des objectifs du

Projet Mésoamérique, à présenter les propositions aux gouvernements et à assurer le suivi des activités du Projet Mésoamérique. La commission est l'instrument politique et administratif de la Direction exécutive.

19. Lors de la première réunion de la Commission exécutive de 2021, qui s'est tenue virtuellement le 19 février de la même année, la Colombie a partagé son expérience en matière de vaccination contre la COVID-19.

20. Lors de la deuxième réunion de la Commission exécutive de 2021, qui s'est tenue le 28 juin, l'avancement des actions menées au premier semestre a été analysé et le 13^e anniversaire du Projet Mésoamérique a été commémoré. Les progrès réalisés par les accords transfrontaliers dans le cadre de l'Initiative régionale pour l'élimination du paludisme ont été examinés. Le Honduras a assumé la présidence *pro tempore* en date du 1^{er} juillet 2021.

21. Lors de la troisième réunion de la Commission exécutive de 2021, qui s'est tenue le 22 septembre, le Honduras a présenté les détails de la proposition d'un cycle de sessions pour échanger les expériences des secrétariats et des ministères de la Santé dans la mise en œuvre des plans nationaux de vaccination contre la COVID-19 et dans la coordination de la plate-forme du Réseau mésoaméricain pour la gestion intégrale des risques.

22. Lors de la quatrième réunion de la Commission exécutive de 2021, qui s'est tenue le 20 décembre 2021, les résultats de la deuxième phase du projet Mobilité saine, sûre et durable dans les pays du système de santé publique mésoaméricain ont été présentés, ainsi que l'initiative conjointe avec SE-COMISCA en relation avec la COVID-19 en Amérique centrale et au Mexique.

Système mésoaméricain de santé publique

23. Le Système mésoaméricain de santé publique (SMSP) cherche à relever les principaux défis communs en matière de santé publique et à renforcer les systèmes de santé nationaux au moyen d'interventions spécifiques et de l'appui opérationnel de l'Institut mésoaméricain de santé publique. Concernant le travail consacré aux thèmes de santé, la priorité a été accordée à la sécurité routière, aux avancées de l'Initiative régionale sur l'élimination du paludisme (IREM, selon le sigle espagnol) dans la Région de l'Amérique centrale et à l'appui aux systèmes gouvernementaux pour la gestion de l'information relative à la pandémie de COVID-19. Pour ce dernier point, la priorité est accordée à la diffusion de l'information produite par l'OPS et l'OMS pour lutter contre la pandémie.

24. Le 20 octobre 2021, dans le cadre des travaux des pays de Mésoamérique avec différentes entités qui soutiennent les problèmes de santé en Mésoamérique, des expériences ont été partagées sur les plans nationaux de vaccination contre la COVID-19. Des sessions d'échange ont été programmées entre les pays pendant trois jours ouvrables, dans le but de connaître l'expérience, les bonnes pratiques et les mesures adoptées par les pays membres du Système mésoaméricain de santé publique et du COMISCA.

Entités d'intégration en Amérique du Sud***Communauté andine : Organisme andin de la santé-Accord Hipólito Unanue***

25. Dans le Système d'intégration andine, l'Organisme andin de la santé-Accord Hipólito Unanue (ORAS-CONHU) agit à titre de secrétariat exécutif de la Réunion des ministres de la Santé de la zone andine (REMSAA, selon le sigle espagnol). L'OPS participe à ces réunions en qualité d'organisme technique consultatif sur la santé. L'OPS et l'ORAS-CONHU ont signé un mémorandum d'accord général le 16 mars 2017, qui a été prorogé en 2019. Le Programme infrarégional de l'OPS pour l'Amérique du Sud est le principal interlocuteur de l'Organisation avec l'ORAS-CONHU et, par le biais de la coopération technique, appuie l'élaboration et la mise en œuvre de son plan stratégique d'intégration en santé récemment approuvé. Le Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 est en parfait accord avec le Plan stratégique d'intégration de la santé 2018-2022 de l'ORAS-CONHU. La XXXIX^e réunion de la REMSAA s'est tenue virtuellement le 11 juin 2021 et le ministre de la Santé du Chili y a remis la présidence *pro tempore* à l'Équateur.

26. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées à cette réunion, notamment les suivantes :

- a) Résolution REMSAA XXXIX/546, approuvant la formation du groupe de travail sur la santé néonatale andine, chargé de préparer un plan de travail sur le sujet pour la région andine.
- b) Résolution REMSAA XXXIX/547, approuvant la création du Groupe de travail andin intersectoriel de concertation contre les inégalités en matière de santé, visant à promouvoir la création d'un système régional de suivi mettant l'accent sur la réduction des inégalités sociales en matière de santé.
- c) Résolution REMSAA XXXIX/548, appelant à renforcer les services de santé mentale par l'allocation de ressources supplémentaires et la facilitation de l'accès de la population à ces services.
- d) Résolution REMSAA XXXIX/549, approuvant la modification du règlement de l'organisation et des fonctions de l'ORAS-CONHU afin de garantir l'accomplissement des activités selon la nouvelle modalité de travail.
- e) Résolution REMSAA XXXIX/550, approuvant la procédure d'embauche de consultants.
- f) Résolution REMSAA XXXIX/551, approuvant les rapports de gestion pour la période 2020-2021 et le rapport audité pour 2020.

Marché commun du Sud : Réunion des ministres de la santé du MERCOSUR et du Sous-groupe de travail n° 11 « Santé »

27. L'instance sectorielle suprême dans cet environnement de coopération est la Réunion des ministres de la Santé du Marché commun du Sud (MERCOSUR) formé de

l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay, qui compte comme États associés le reste des pays d'Amérique du Sud. Les sous-groupes de travail constituent un organe technique composé de représentants des États parties au MERCOSUR, dont l'objectif principal est de formuler des réglementations communes et d'harmoniser les normes nationales dans les pays membres dans chaque domaine de compétence. Le groupe de travail n° 11 « Santé » a comme objectif principal l'harmonisation des politiques stratégiques liées à la santé publique avec les priorités régionales, ainsi que l'élaboration de plans et programmes d'action pour leur exécution de façon conjointe.

28. L'OPS et le MERCOSUR ont signé un protocole d'entente général le 11 juin 2015, renouvelé en 2019 avec l'inclusion de nouveaux thèmes pour lesquels l'OPS peut fournir une coopération technique. Le Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 est tout à fait en accord avec les domaines thématiques définis dans le mémorandum d'accord. Au cours du premier semestre de l'année 2021, sous la présidence *pro tempore* de l'Argentine, la 48^e Réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR a été tenue virtuellement le 15 juin. À cette réunion, la présidence *pro tempore* a été transférée au Brésil. Par la suite, le 19 novembre 2021, la XLIX^e Réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR a eu lieu à Foz do Iguaçu (Brésil), au cours de laquelle la présidence *pro tempore* a été transférée au Paraguay.

29. Lors de la XLVIII^e Réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR le 15 juin 2021, l'état épidémiologique de la région par rapport à la COVID-19 a été présenté et les déclarations suivantes ont été examinées et approuvées :

- a) Déclaration des ministres de la Santé du MERCOSUR et de l'État plurinational de Bolivie sur la « Nécessité de maintenir l'activité de don et de transplantation d'organes, de tissus et de cellules pendant la pandémie de COVID-19 ».
- b) Déclaration des ministres de la Santé du MERCOSUR et de l'État plurinational de Bolivie sur le « Registre des dons et des transplantations du MERCOSUR – DONASUR ».
- c) Déclaration des ministres de la Santé du MERCOSUR et de l'État plurinational de Bolivie sur le « Renforcement de la préparation et de la réaction de l'Organisation mondiale de la Santé aux urgences sanitaires ».
- d) Déclaration d'intérêt des ministres de la Santé du MERCOSUR et de l'État plurinational de Bolivie en ce qui concerne le webinaire sur « Avancées et défis dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans le MERCOSUR ».
- e) Déclaration des ministres de la Santé du MERCOSUR et de l'État plurinational de Bolivie sur le « Registre des dons et des transplantations du MERCOSUR – DONASUR ».

30. Lors de la XLIX^e Réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR le 19 novembre 2021, l'état épidémiologique de la région par rapport à la COVID-19 a également été présenté et les accords et déclarations suivants ont été approuvés :

- a) Accord 05/21 sur « la surveillance, la promotion et les soins de santé pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles dans le MERCOSUR ».
- b) Accord 06/21, sur la « promotion d'un environnement scolaire sain ».
- c) Déclaration des Ministres de la santé du MERCOSUR et de l'État plurinational de Bolivie sur la nécessité d'accroître la capacité de production régionale de médicaments, de vaccinations et de technologies de la santé.

Forum pour le progrès et l'intégration de l'Amérique du Sud

31. Le Forum pour le progrès et l'intégration de l'Amérique du Sud (PROSUR) est un mécanisme et espace de dialogue et de coopération pour tous les pays d'Amérique du Sud destiné à assurer la progression vers une intégration plus efficace, qui permette la croissance, le progrès et le développement des pays de la sous-région. Son instance sectorielle suprême est la réunion des ministres de la Santé de PROSUR. À l'heure actuelle, huit pays d'Amérique du Sud ont signé la charte constitutive du forum : l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Paraguay et le Pérou. Le 27 janvier 2022, le Sommet présidentiel de PROSUR s'est tenu en personne dans la ville de Carthagène des Indes (Colombie).

32. Les chefs d'État et de gouvernement réunis ont réaffirmé leur attachement à la consolidation de PROSUR et apprécié la réponse du bloc pour lutter contre la pandémie de COVID-19 en ouvrant un espace de dialogue, de coopération et de coordination régionale. La déclaration présidentielle a mis un accent particulier sur la mise en évidence des progrès du groupe de santé dans le renforcement de la coopération et du renforcement de la sécurité sanitaire entre les pays. Le projet « Renforcement des capacités vaccinales des pays PROSUR » a été mis en évidence, dont les principaux résultats sont l'élaboration d'un diagnostic des capacités régionales de production de vaccins et de la demande régionale de vaccins pandémiques et de routine, ainsi que l'identification des aspects clés pour renforcer ces capacités aux niveaux national et régional. De même, des échanges d'expériences sur les plans de vaccination et les certificats de vaccination numériques ont été organisés, ce qui a contribué à mettre en évidence les succès et les défis de la sous-région dans l'urgence sanitaire actuelle. Les efforts visant à promouvoir la création d'un réseau d'observatoires de la santé dans le domaine de la surveillance épidémiologique ont également été reconnus. L'importance de reprendre les travaux sur le vieillissement en santé et la transformation numérique de la santé d'ici 2022 a été soulignée.

33. Enfin, la présidence *pro tempore* de PROSUR a été transférée de la Colombie au Paraguay, qui la conservera jusqu'en décembre 2022.

Mesure à prendre par le Comité exécutif

34. Le Comité exécutif est invité à prendre note du présent rapport et à formuler tout commentaire qu'il juge pertinent.
